

FORMATION

QUE FAIRE AVEC LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE DES PARENTS EN MÉDIATION?



LE JEUDI 26/03/2020
DE 17:00 À 20:00



AVENUE SCHALLER 54
1160 AUDERGHEM



AVEC FREDERIQUE VAN LEUVEN,
PSYCHIATRE, THÉRAPEUTE FAMILIALE
AUTEURE DU LIVRE "GRANDIR AVEC DES PARENTS EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE"

➤ THÈME DE LA FORMATION

A partir de situations de médiation et de son expérience tant en pédo-psychiatrie qu'en psychiatrie, Frédérique Van Leuven viendra témoigner de son approche humaine des situations qu'elle a rencontrées : comment restaurer la confiance des proches et des professionnels à l'égard de ces parents a priori déficients.

➤ MODALITÉS

Cette formation se déroulera en 3 heures, de 17h à 20h, le jeudi 26 mars 2020, au château de la solitude, Avenue Charles Schaller 54 à 1160 Auderghem.

Nombre de participants : 20 à 30

Participants pressentis : médiateurs agréés ou en formation, avocats négociateurs ou collaboratifs, intervenants sociaux, psychologues, ayant une expérience clinique de gestion de conflits privés ou professionnels.

➤ ANIMATION

Frédérique Van Leuven est psychiatre au Centre psychiatrique Saint-Bernard à Manage et dans l'Équipe Mobile de Crise de la Région du Centre. Elle est doctorante à l'Université de Mons dans le service de Sciences de la famille et membre du centre de Recherche en Inclusion sociale.

➤ PRIX

75,00 € comprenant la pause-café.

A verser sur le compte TRIALOGUES BE88 3101 9180 3341

Réduction de 15% pour les participants et anciens participants à la formation qualifiante de TRIALOGUES

Communication : « Nom, prénom, SPP ».

➤ INSCRIPTION

En ligne sur le site <http://www.trialogues.be>

Seul le paiement vaut inscription, dans la limite des places disponibles

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT ADMINISTRATIF : info@trialogues.be

AGRÉMENT PAR LA COMMISSION FÉDÉRALE DE MÉDIATION
ATTESTATION DÉLIVRÉE POUR LA FORMATION DES AVOCATS ET DES MÉDIATEURS
AGRÉÉS (3 HEURES)

➤ CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT

L'inscription à une formation continue de Trialogues est un engagement ferme du participant d'assister à l'intégralité du programme, pour recevoir l'attestation à la fin de la formation.

S'il ne peut participer qu'à une partie du programme, il voudra bien prévenir, suffisamment tôt, l'organisateur.

Le paiement sera effectué par virement en faveur de Trialogues ASBL auprès de la banque ING

BE88 3101 9180 3341.

La réception du paiement vaut inscription définitive.

Une facture pour acquit sera délivrée à la réception du paiement.

Trialogues ASBL se réserve le droit d'annuler la formation, si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le montant de l'inscription sera, dès lors, intégralement remboursé aux participants.

Toute annulation moins de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf circonstances exceptionnelles.